

CONTACT

Pour bénéficier des services d'assistance et être accompagné(e) **24h/24 - 7j/7**, contactez SMI avant toute démarche.



En France : **N°Cristal 09 69 32 05 28**

APPEL NON SURTAXE

Depuis l'étranger + 33 1 47 11 25 63



assistance@mutuelle-smi.com

LORS DU 1^{ER} CONTACT, PENSEZ À INDIQUER...

Si vous êtes **adhérent**

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Le numéro d'adhérent SMI indiqué sur votre attestation de tiers payant

Bénéficiaire(s) du tiers payant	
Nom - Prénom	N° INSEE
MARTIN PIERRE	1 1 50 01 75 123 456 78
MARTIN HELENE	1 2 51 01 75 123 456 78

* Règle de calcul DSA : M.F.C. = 0.78 - 0.80

Si vous êtes **bénéficiaire** (conjoint, partenaire pacsé ou concubin notoire)

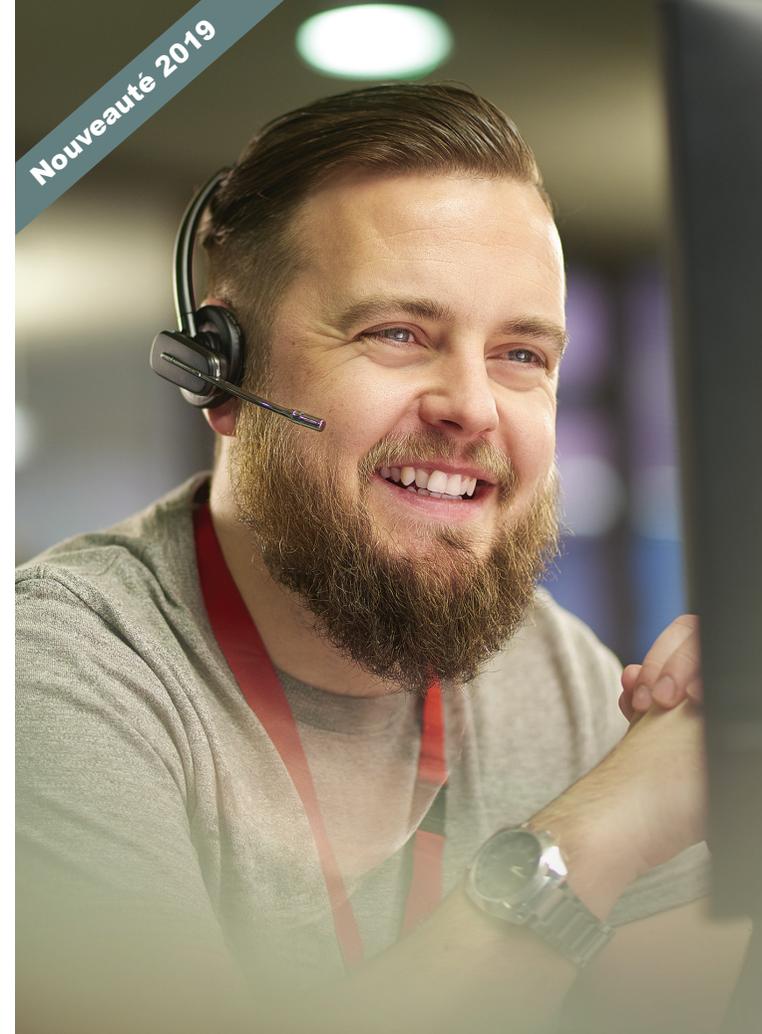
- Nom
- Prénom
- Date de naissance de l'adhérent auquel votre demande se rattache
- Le numéro d'adhérent SMI indiqué sur l'attestation de tiers payant

Document à caractère promotionnel
Veuillez-vous reporter à la Notice Assistance disponible sur www.mutuelle-smi.com.

SMI
Mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité
SIREN 784 669 954
Agréée pour les branches 1, 2, 20 et 21
Siège social : 2, rue de Laborde - CS 40041 - 75374 Paris Cedex 08



Nouveauté 2019



SMI 22 - Octobre 2018 - Document non contractuel - Crédit photos : Istock

ASSISTANCE SANTÉ

Des services d'accompagnement pour améliorer le quotidien

PARIS - LYON - CAYENNE | www.mutuelle-smi.com

N°Cristal 09 69 32 05 28

24h/24 - 7j/7

APPEL NON SURTAXE



EXEMPLES D'INTERVENTIONS



En cas d'hospitalisation

Anne s'est faite opérer de la hanche ce qui a nécessité une hospitalisation de plus de 48h. De retour à son domicile, elle a des difficultés à réaliser des tâches du quotidien.

Avant son hospitalisation, Anne avait pris contact, avec l'assistance SMI pour accéder aux **aides ménagères** et ainsi se rétablir progressivement.



En cas de situation de dépendance

Patrick n'arrive plus à assumer les actes essentiels de la vie quotidienne comme se laver, se nourrir, se déplacer et s'habiller.

Son fils prend contact avec l'assistance SMI de son père pour être accompagné, informé et guidé dans les démarches administratives afin d'obtenir des aides financières.

QUI, COMMENT, QUAND, OÙ ?

Votre complémentaire frais de santé SMI vous accompagne en cas d'accident, d'hospitalisation ou de maladie soudaine, avec une assistance à domicile **24h/24 et 7j/7**.

Nos équipes sont là pour vous informer et vous conseiller dans vos démarches au quotidien et dans les moments difficiles. SMI est à votre écoute et met en place des services adaptés à vos besoins.

Notre ambition : être à vos côtés pour vous protéger et vous soutenir au mieux.

Qui peut en bénéficier ?

Les prestations de l'assistance SMI sont à la disposition des adhérents et/ou de leur(s) bénéficiaire(s).

Dans quelles zones géographiques est-il possible de bénéficier de l'assistance SMI ?

L'assistance SMI intervient en France métropolitaine, dans les Principautés de Monaco, d'Andorre, ainsi que dans les DROM.



CHAMPS D'INTERVENTIONS

Services proposés	Aide à domicile*	Aide préventive	Aide urgente	Aide post intervention
Accompagnement au quotidien		●	●	●
Assistance en cas d'hospitalisation	●		●	●
Assistance en cas d'immobilisation	●		●	●
Assistance en cas de traitements lourds (radiothérapie et chimiothérapie)	●		●	●
Assistance en cas de décès	●		●	●
Assistance en cas de maternité	●	●	●	●
Assistance en cas de perte d'autonomie (dépendance)		●	●	●
Assistance « Aide aux aidants »		●	●	●
Protection juridique santé		●	●	

* Conformément aux conditions indiquées dans la notice Assistance disponible sur votre espace web dédié